

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HAUTE-GARONNE
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 17 juin 2025
Délibération n°4-1

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel,
DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : GUALTER Marie-Christine, CARLINI Claude, BOTTAREL Sébastien et
WEIHSS Pascal

Mme GUALTER Marie-Christine donne procuration à J. CASTEX
Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : RENOUELEMENT CONVENTION PRESTATION DE SERVICES AVEC
LA CC CAGIRE GARONNE SALAT POUR L'ENFANCE-JEUNESSE**

Monsieur le Maire, rappelle qu'une convention a été signée avec la Communauté des Communes pour la mise à disposition des agents en charge des activités périscolaires et employés dans les mairies, avec le cas échéant une mise à disposition concomitante à l'APEAI.

Il est nécessaire de renouveler cette convention à l'échéance, et Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération est inscrite à l'ordre du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2025.

Il est proposé au conseil municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention portant sur la réalisation de prestations de services de mises à disposition du personnel telle que présentée.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de service de mises à disposition du personnel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10+1 procuration
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 10 juin 2025
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

